

COMMUNE DE BENY**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 16 juin 2008 à 20 30 heures**

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille huit et le **lundi 16 juin à 20 heures 30**,
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 06 juin 2008

Date d'affichage : 06 juin 2008

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX
Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Elie BERARD – Bruno GAILLARD – Jean-François POUPON
Eric GUILLERMIN - Michèle DANANCIER - Jean-Claude GONOD et Robert SEVE

Absents excusés : Françoise BILLOUD

Pouvoir : Françoise BILLOUD donne pouvoir à Isabelle CORSAIN

Secrétaire : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2008 est approuvé à l'unanimité sous réserve de modifier la rubrique sur le fleurissement : lors de la remise des prix à Ainterexpo par le Comité départemental du fleurissement, au palmarès 2007, il est noté que Béatrice POBEL a obtenu le 4^{ème} prix départemental dans la 9^{ème} catégorie exploitations agricoles et EARL MOREL a obtenu le 9^{ème} prix dans la même catégorie

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Jean-François NALLET, Maire Adjoint, fait part au conseil municipal :

- de la convention d'un an passée le 31 mai 2007, valable du 11 juin 2007 au 10 juin 2008, entre la Mairie et la Préfecture pour la télétransmission des actes administratifs, et il propose un avenant d'une durée d'un an, à compter du 11 juin 2008,

- indique que l'opérateur homologué est FORSUP, la société ChamberSign France (agrément du MINEFI) pour la fourniture de certificat électronique, et Madame MOREL Christelle, responsable de la télétransmission au Contrôle de Légalité et qui dispose d'un certificat électronique de classe 3 délivré par la société ChamberSign France,

- présente le devis de FORSUP (APCFC) pour un montant TTC de 119.60 € pour une durée d'un an, à compter du 3 juillet 2008,

Oui l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'avenant à la convention entre la Préfecture et la Commune pour une durée d'un an,

ACCEPTE le devis de FORSUP (APCFC) pour un montant TTC de 119.60 € pour la télétransmission des actes administratifs pour une durée d'un an,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs à la télétransmission, notamment l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture de l'Ain et la Mairie, à compter du 11 juin 2008 et pour une durée d'un an, et le bon de commande avec FORSUP (APCFC), à compter du 3 juillet 2008 pour une d'un an.

**INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES A
M. DAUBORD MICHEL, TRESORIER, RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.313 du 02/03/1982 et du décret 82.979 du 19/11/1982, un arrêté interministériel en date du 16/09/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Il indique en outre que cette indemnité, qui prend pour base les dépenses budgétaires des sections de fonctionnements et d'investissement constatés au titre des trois dernières années, sera révisable chaque année.

Il souligne que les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable effectivement fournies par le receveur ont un caractère facultatif et qu'elles justifient l'allocation de cette indemnité.

Il précise enfin que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante à compter du 14 mars 2008, il convient de délibérer sur le versement de cette indemnité à compter de cette date, ainsi que sur le versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT que les prestations de conseil et d'assistances effectuées par Monsieur Michel DAUBORD en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ont un caractère facultatif.

DECIDE d'attribuer à Mr Michel DAUBORD à compter du 14 mars 2008 :

- l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- l'indemnité de confection des documents budgétaires.

ASSAINISSEMENT

Les travaux sont terminés, le branchement électrique aura lieu le 19 juin. La réfection de voirie doit intervenir fin juin.

Un avenant au marché est prévu pour le lot n° 2, mais à ce jour la DDE n'a pas fait parvenir le montant exact. Il ne devrait pas excéder 5 % du lot 2.

ETUDE DE FAISABILITE – PROJET ECOLE

Dominique COLIN, Maire Adjoint, fait part au conseil municipal :

- du cahier des charges pour la consultation pour doter la commune d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de ce projet. Il indique avoir consulté quatre entreprises NOVADE, DDE de l'Ain, Architectures BARILLOT, Architecte GERBE et trois ont répondu.

- du compte rendu de la réunion de la commission des affaires scolaires en date du 14 juin qui a analysé les offres, et qui a proposé de retenir la DDE de l'Ain pour cette étude,

Ouï l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à 14 voix pour et 1 abstention

RETIENT la DDE pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant TTC de 9 914 €.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs à cette mission d'assistance de la commune pour le projet d'école.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe que le contrat d'Alexandra MALLET, ATSEM arrive à échéance au 31 août 2008. Le poste est créé, il est nécessaire de renouveler le contrat dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil municipal accepte de renouveler son contrat à hauteur de 9 h 19 hebdomadaires et à compter du 1^{er} septembre 2008.

MODIFICATION DES RESULTATS REPORTES – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier en date du 27 mai 2008 de Monsieur DAUBORD Michel, Trésorier à MONTREVEL EN BREESE dans lequel sont rappelés les points suivants :

- les arrêtés de Monsieur le Préfet de l'Ain qui a prononcé à dissolution du SIVOM Bresse Revermont et du Syndicat d'Electricité de Saint Trivier de Courtes,
- il est nécessaire de procéder au transfert comptable des résultats budgétaires selon les critères de répartition fixés par les assemblées délibérante du SIVOM Bresse Revermont et du Syndicat d'Electricité de Saint Trivier de Courtes,
- les opérations ont été comptabilisées sur les balances d'entrée de l'exercice 2008, et il convient de prendre en compte les sommes suivantes :

en investissement : 0 € pour la part du Syndicat d'Electricité de Saint Trivier de Courtes
1 915.32 € pour le SIVOM Bresse Revermont

en fonctionnement : 1 493.23 € pour la part du Syndicat d'Electricité de Saint Trivier de Courtes
779.28 € pour le SIVOM Bresse Revermont

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la décision modificative comme suit :

Investissement :

Dépenses : diminution du déficit reporté (compte 001) pour la somme de 1 915.32 €

Dépenses : augmentation du compte 2315 de l'opération 167 1 915.32 €

Fonctionnement :

Dépenses : augmentation des dépenses imprévues (compte 022) pour la somme de 2 272.51 €
(1 493.23 + 779.28)

Recettes : augmentation de l'excédent de fonctionnement (compte 002) pour la somme de 2 272.51 €
(1 493.23 + 779.28).

SUBVENTION POUR LE FESTIVAL ITINERANT

Isabelle CORSAIN, Adjointe, responsable des associations

- informe de l'entretien avec l'association « Toones Prod » qui devrait transféré son siège social sur la commune en fin d'année,
- présente le principe de fonctionnement du festival itinérant qui se déroule sur trois jours. Pour la commune la date retenue serait le jeudi 21 août. Divers groupes et artistes, se produiront. L'entrée est gratuite. Les moyens demandés concernent le matériel (tables, chaises, un compteur forain) et une subvention de 300 euros.
- précise que l'objectif est de faire connaître les groupes et artistes de la région, d'échanger avec le public.

Oui l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que l'association intervienne le jeudi 21 août dans le programme du « festival itinérant » au stade communal,

ACCEPTE de verser une subvention au profit de l'association « Toones Prod » pour un montant de trois cents euros.

INFORMATIQUE

Jean-François NALLET rappelle à l'assemblée l'inscription au budget primitif du changement du matériel informatique de la mairie. Deux options sont à étudier : achat ou location. Après étude des avantages et inconvénients des deux solutions : le conseil municipal opte pour l'acquisition.

RUGBY CLUB DE BENY

Isabelle CORSAIN, responsable des associations informe que l'affiliation du club à la Fédération est en cours, ainsi que l'homologation du terrain avec avis favorable des Comités de l'Ain et du Lyonnais. Des devis sont toujours à l'étude pour l'équipement du terrain. La convention de mise à disposition des installations sera étudiée prochainement. Un local commun au Rugby Club de Béný et à l'amicale de rugby Béný-Villemotier est mis à disposition au local des Jacquets.

Le Maire indique que la signature de l'achat du terrain doit intervenir le samedi 28 juin auprès de Maitre MATHIEU.

MATERIEL POMPIERS

Le dossier est reporté à la prochaine séance du conseil car la liste de matériel n'a pas été communiquée.

Le Maire informe de la panne survenue sur la motopompe. Il est difficile de retrouver les pièces d'origines compte tenu de son ancienneté.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Programme voirie 2008 : Patrick BAVOUX donne le compte rendu des travaux : VC n° 8 et n° 19 à partir du tapis réalisé en 2007 jusqu'au carrefour de la VC n° 19, ainsi que 75 m sur la VC n° 19, une partie de la V.C. n° 202, de la RD 28 A en direction d'Aussiat sur une longueur d'environ 700 mètres.
Les abords de voirie seront comblés en terre pour compenser la surépaisseur.

Pour les travaux du pont de Chaffoux, un arrêté d'interdiction de circuler sera mis en place pour la durée des travaux, soit environ 6 semaines à compter du 23 juin.

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales : Le décret du 26 mai 2008 de Madame le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le vendredi 27 juin, le conseil municipal fixe la réunion à 19 h afin d'élire trois délégués titulaires et suppléants parmi les membres du conseil municipal.

Syndicat des eaux : Robert SEVE donne le compte rendu du 16 avril et du 11 juin : élection du bureau (Président : Raymond FAVIER), du montant des indemnités, point des travaux 2007, programme des travaux 2008, prévision de travaux 2009. Il est précisé que les consommations d'eau ont nettement diminué.

Syndicat SEVRON SOLNAN : Dominique COLIN donne le compte rendu de la réunion du syndicat le 11 juin. Les travaux de réfection du pont de Chaffoux ont fait l'objet d'une consultation. Une entreprise a été désignée. Les travaux dureront 6 semaines et entraîneront la coupure de la voie communale. Le chantier débutera dès lors que le dossier de déclaration de travaux en rivière imposé par la loi sur l'eau aura été validé en préfecture. Un autre chantier du syndicat va commencer, il concerne la confortation et le nettoyage des berges du Sevron entre le moulin de marmont et l'autoroute.

Retraite sportive : Georges RODET fait part de la réunion du 23 mai. Au total 65 adhérents, toutes les semaines marche et gym. Madeleine LAURENT cesse de donner les cours à la rentrée et sera remplacée par une personne agréée.

Pour information, Madame PONCET Andrée Présidente se retire de la présidence..

CCAS : Elodie LELARDOUX donne le compte rendu de la réunion du 14 juin : mise en place du bureau, explication du rôle du CCAS. Madame Katleen VUILLOD a été désignée comme déléguée à la MARPA et les modalités du repas des anciens fixé au 13 septembre 2008 ont été arrêtées.

A.D.M.R. : Georges RODET fait part du courrier présentant le bilan 2007. L'ADMR regroupe 14 communes, compte 139 adhérents, 222 clients et 26 salariés. Pour l'année 2007, 6 personnes ont été aidées sur la commune. Une subvention de 104 euros a été allouée par la commune cette année

Tour de l'ain : Il passera cette année à BENY le 10/08 à 14 h 25. Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement sur le parcours de la course, en particulier sur les voies étroites, ainsi qu'un arrêté pour interdire la circulation en sens inverse de la course dans la traversée de la Commune, 30 minutes avant le passage de la course.

SATESE : Compte rendu technique de la visite du 14 avril 2008. Les performances épuratoires ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés car le taux de dilution important des effluents bruts est un facteur pénalisant.

A.D.S.L. : Information du syndicat intercommunal d'électricité de l'ain : les études d'exécution sont terminées, la desserte du territoire de la commune dépend désormais de l'installation d'un relais sur le château d'eau de FOISSIAT. Un courrier a été adressé au président du SIVU de Distribution d'Eau de la Moyenne Reyssouze en date du 20 décembre et à ce jour aucune réponse n'a été donnée. Affaire à suivre.

Nouvelle entreprise : D.M.T (démolition intérieure et débarras des locaux), siège social : « les Jacquets » créée Mr TOGNOLI Marc et Melle GIAI-PRON Nelly.

A CORPS DONS : Le Maire donne lecture du courrier remerciant le conseil municipal pour le soutien et participation lors de la manifestation du 26 avril, et informe que des dons ont été versés aux associations l'ARCHE (1200 €), Soutien aux Soins Palliatifs de BOURG-EN-BRESSE (400€) et Vaincre la Mucoviscidose (400 €).

Avis de naissance : Enoha PERRIN domiciliée à VACON.

COMMUNICATION : Jean-François NALLET donne le compte rendu de la commission : des moyens vont être mis en place afin de diffuser les informations auprès de la population : mise en place d'une lettre trimestrielle, étude sur la création d'un site internet. Le thème central du bulletin municipal a été retenu « l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui ».

SIVOS : Gilles DONGUY donne le compte rendu du 16 mai : élection du bureau (Mr BERNADAC – Président-, Mr Gérard POCHON –vice président-, Luc MARTINOT –secrétaire-), mise en place de la commission élaboration des menus pour le restaurant scolaire.

Prochains conseils : Il sont fixés le vendredi 27 juin à 19 h., et mercredi 23 juillet 2008.